

Ne pas publier, diffuser ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou dans tout autre pays dans lequel la distribution ou la diffusion d'un tel communiqué est interdite par la loi.

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE



COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DU DOCUMENT RELATIF AUX CARACTERISTIQUES JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLE DE TRAQUEUR

TERMES DE L'OFFRE

Prix de l'Offre : 1,70 euros par action Traqueur

Durée de l'Offre : 10 jours de négociation

Le présent communiqué établi par Traqueur est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27 3° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »)

Suresnes, le 9 janvier 2020

En application de l'article L.621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique du 7 janvier 2020, apposé le visa n°20-003 en date du 7 janvier 2020 sur la note en réponse à l'offre publique d'acquisition initiée par la société Coyote System sur les actions de Traqueur (la « **Note en Réponse** »).

Conformément à l'article 231-28 I du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Traqueur (le « **Document Autres Informations** ») sont mises à la disposition du public ce jour.

La Note en Réponse et le Document Autres Informations sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de Traqueur (www.traqueur.com). Ils peuvent également être obtenus gratuitement auprès de :

TRAQUEUR
25, quai Gallieni
92150 Suresnes

TRAQUEUR
investisseurs@traqueur.com
traqueur.com
